

Contribution d'auteur

Handicap

Handicap & Humanité



Auteur : Cassandre Bayard - ISBN 9791023711509

Free

BOOKINER 



Auteur : Cassandre Bayard

www.bookiner.com

Usage libre de droit (non marchand) avec mention «Bookiner.com»

Handicap

Handicap & Humanité

- . Introduction
- . Où est notre humanité ?
- . Tous différents
- . Prestation de Compensation du Handicap
- . Modélisation des problèmes de l'humanité, quel avenir ?

Conditions d'usage libre de droits

Tout contenu gratuit ou payant peut être utilisé avec l'obligation d'indiquer la mention «Bookiner.com». L'acquéreur sur le site bénéficie d'un usage libre de droits à titre **PERSONNEL** (individuel, familial et privatif) dans un cadre exclusivement non marchand, non concurrentiel et non grand public. Il est autorisé à installer ce fichier sur tout équipement informatique et télécoms dont il est propriétaire ainsi que pratiquer éventuellement une duplication, un téléchargement, ou un envoi sous forme de fichier, à un maximum de 5 postes/utilisateurs internes. Ce droit ne s'applique pas à l'utilisateur qui reçoit gratuitement un contenu payant, lequel ne peut aucunement le diffuser autour de lui sans risquer de tomber sous le coup de la loi portant sur le copyright et/ou s'exposer aux conditions restrictives du droit d'auteur et de la protection intellectuelle.

Introduction

L'humanité se définit par nombre de qualités dont chacun d'entre nous se targue d'avoir, naturellement ou suite aux nombreux vécus et apprentissages assumés. Mais cette estimable et délicate qualité nécessite aussi la capacité à prendre en charge quelques contraintes ou devoirs spécifiques tels qu'altruisme, compassion, solidarité, générosité ... ce que je résumerais par la capacité à entretenir des liens avec l'ensemble de ses pairs, avec bienveillance.

Ainsi, notre système de solidarité national, basé sur ce principe, prévoit pléthore de dispositifs mobilisables par tous suivant les besoins de chacun ! Aucun d'entre nous ne devrait subir de mécanisme inhumain sans pouvoir bénéficier de compensation destinée à l'aider pour surmonter cette épreuve. Mais l'Etat Providence est en crise ! L'entité qui devait pallier aux aléas suscités par les mécanismes automatiques de l'économie de marché ne semble plus pouvoir assumer ses fonctions, depuis longtemps déjà, quoiqu'elle en dise...

Ces aléas sont aussi divers que des tensions familiales dues à un éloignement prolongé pour cause de mutation et se concluant par un divorce, des impayés de clients voyous se soldant par faillite et licenciement, des imprévus climatiques aux conséquences aussi désastreuses que coûteuses : les aléas dont nous sommes ou serons tous victimes... mais qui sont coûteux à prévoir et ...le mot clef : COUTEUX !

En effet, toute notre existence se résumerait en un arbitrage coût-avantage...désespérant !!

Où est notre humanité ?

Sur le marché du travail l'enjeu principal n'est plus produire pour apporter du bien être au consommateur comme au producteur dans le cadre d'une relation d'échange, mais rationaliser les coûts ! C'est à dire réduire les effectifs au maximum des possibilités de la structure : il faut trop souvent, au mépris de toute considération humaine, atteindre la maximisation d'objectifs budgétaires ! Les chiffres réduisent l'homme à une quantité négligeable mais objectivée...

Hors, ne sont-ce pas les hommes qui créent, gèrent, consolident ce système ?

Les conséquences d'un tel raisonnement m'empêchant de trouver une quelconque once d'humanité dans notre société, je tente d'en réveiller quelques pépites en nous, à travers les textes dont je vous propose la lecture.

A vous de lire, réfléchir, critiquer, agir...

Tous différents

Nous sommes tous différents, génétiquement cela garantit notre survie ! A moins que nous désirions nous éteindre comme les guépards dont la similitude génétique décime la population... Ainsi, certains bénéficieront de capacités dont d'autres seront dépourvus dès la naissance, ou à cause d'un «accident de la vie», mais soyons fiers de l'humanité que nous formons, ensemble, que nous construisons !

En effet, la science se heurte depuis toujours, et partout, quels que soient les moyens et volontés qui lui sont dédiés, à des limites ! Celles ci, suivant la façon dont elles seront gérées, ne révéleront-elles pas le degré d'humanité de notre société ? Le propre de l'homme ne serait-il pas son ingéniosité à s'adapter, sans déroger à ses principes moraux et philosophiques ? Sans s'embarrasser de ces rudiments, quelle est la différence entre l'homme et l'animal ?

Les principes redistributifs de notre société, sont institutionnalisés au travers de lois pensées par des experts : elles sont écrites, et intelligentes ; contrairement aux bas instincts d'entraide des animaux !

Ainsi chez les éléphants, les plus imposants protégeront les plus faibles des prédateurs. De même, nous étonnant davantage, certains systèmes de coopération mutuelle entre espèces, apparemment ennemies, telles que les crocodiles et les oiseaux ou les requins et les rémoras garantissent leur survie. Ces systèmes coopératifs ou symbiotiques, instinctifs, il nous faut les codifier pour garantir leur pérennité et efficacité au sein de notre système, intelligent !

Cela n'en garantit cependant ni la durabilité, ni l'efficacité...

Prestation de Compensation du Handicap

Dans le cadre des mesures destinées aux personnes atteintes d'handicap, des volumes d'incohérences et d'ignominies légales règnent en maîtres au mépris de notre humanité !

Ainsi, pour n'examiner que la Prestation de Compensation du Handicap inscrite dans la loi du 11 février 2005, on arrive à des paradoxes aberrants : une personne handicapée dépendante a le droit de rémunérer avec sa PCH une tierce-personne qui l'accompagne dans un magasin pour acheter une escalope... mais la même personne handicapée n'a pas le droit d'utiliser sa PCH pour envoyer la même tierce-personne acheter la même escalope dans le même magasin !

Au moment des repas, elle a le droit d'utiliser la PCH pour rémunérer la tierce personne qui lui coupe l'escalope, mais elle ne peut pas la rémunérer pour la cuisson... Il me semble inconcevable qu'une personne ne pouvant couper seule sa nourriture, puisse la cuisiner ! Quelle est la logique de cette loi ? Financière, elle l'est assurément, humaine, je vous en laisse juge...

A vous de lire, réfléchir, critiquer, agir...

Modélisation des problèmes de l'humanité, quel avenir ?

«*L'homme est un loup pour l'homme*» affirmait Thomas Hobbes au XVII^{ème} siècle, ceci justifiait la délégation des pouvoirs coercitifs individuels à une instance suprême. Son intervention, en pacifiant les relations sociales permet, par là-même, l'accès à une société moderne, productive, pacifique et de droit.

La politique civilise l'homme...

Cependant, quatre siècles plus tard, l'Etat n'est-il pas ressenti comme un Léviathan ? L'organisation administrative et étatique ne ressemble-t-elle pas, parfois, à ce monstre indolent et repu de sa puissance qui reste immobile, tel un saurien, face aux agitations de l'environnement qu'il impressionne ?

Depuis la révolution industrielle, afin de favoriser les échanges et la production de richesse, limiter les effets négatifs des mécanismes du marché, l'Etat prend de plus en plus d'importance et de pouvoir, consenti au mépris du libre arbitre individuel qui s'assoupi. Cela peut se traduire par l'instauration de taxes destinées à favoriser certaines productions et consommations, instaurer un contrôle sanitaire... afin d'améliorer le bien être des citoyens. Ses interventions ont permis, l'instauration d'hospices, aux fonctionnements plus ou moins nébuleux, afin d'éviter la mort aux victimes de la Révolution Industrielle. Mais, de façon générale, le but réaffirmé de ses actions restant toujours l'amélioration des conditions de vie de ses administrés, qui oserait en remettre en cause le bien fondé?

De part les outils de recherches prospectifs dont l'Etat s'est muni, basés essentiellement sur des statistiques, le pouvoir normatif du chiffre semble faire la loi au cœur même de l'organisation citoyenne. Le pouvoir du chiffre, valorisé dans des rapports normalisés, conditionne l'opportunité et oriente la direction prise par la législation, à laquelle chacun devra se soumettre...

Hors, les calculs et modèles économiques se sont affranchis de la morale et de toute humanité, au profit de l'efficacité comptable et objectivable. Ainsi, les marges d'erreurs et effets de seuils, si douloureux pour l'individu qui en est victime, ne constituent que des quantités mathématiquement négligeables dans le cadre de minutieuses frappes chirurgicales. Leurs effets secondaires pourront être assumés par la qualité humaine de solidarité ainsi que par la merveilleuse plasticité et adaptabilité des liens sociaux... espérons le !

Mais, faut-il rappeler que l'économie s'est développée paradoxalement, comme une science autonome, indépendante de ces variables humaines exogènes qui constituaient les principes même des théories économiques de base ?

Faut-il rappeler qu'Adam Smith ne concevait pas sa «main invisible», fondement de la théorie de marché, sans la prise en compte indispensable et ardue des «sentiments moraux» ? L'économie, la philosophie, la psychologie, la morale... s'enrichissaient mutuellement dans leur conceptions et recherches évolutives afin de garantir la meilleure application possible aux actions d'un Etat éclairé !

De là à affirmer que la modélisation aurait déshumanisé les relations, liens sociaux, et perverti les prises de décision étatiques en engendrant des coûts humains et financiers colossaux... L'individu, devenu confiant et indolent, se reposant de plus en plus sur la contrainte des lois et se laissant hypnotisé par le pouvoir de la consommation n'aurait-il pas perdu de son humanité ? L'homme se déshumaniserait-il au contact de ces processus issus d'une modélisation inachevée et incomplète ?

En effet, les systèmes actuels, conçus sans prise en compte aboutie des variables exogènes reflétant la plasticité et la richesse humaine tels que les étudiait A. Smith dans sa «théorie des sentiments moraux» en 1759, ne me semblent ni efficaces ni dynamiques. Cette réduction intellectuelle de l'économie abaisse l'homme à une fonction mathématique prévisible et gérable très limitée...

Hors, la précarité financière et sociale décime une frange croissante de la population en période de crise sur l'autel du chiffre sacralisé. Une population déshumanisée...

De même, la déshumanisation/modélisation de leur fonctionnements a garanti à certains pays du Sud, notamment d'Amérique, de véritables purges, au nom de la rigueur dont la perversité n'a été mise à jour, de façon assez confidentielle, que récemment...

Ces objectifs, délétères pour des populations entières étaient ils fixés pour le bien-être de l'homme ou pour la rectitude de la modélisation ? L'arbitraire s'est-il réalisé au mépris de l'humain ou par inaptitude intellectuelle ?

De telles conceptions et applications, de la loi et des mécanismes nous gouvernant, ne risquent t-elles pas d'entrer en contradiction avec leurs idéaux et principes de base ? Notre société humaine doit elle se limiter à des modèles, qualifiants de variables exogènes, ces fondements de l'humanité que sont les « sentiments moraux » ? Dans ce cas, pourquoi s'étonner des scandales financiers et corruptions en tout genre, si la richesse de notre humanité doit être mise de côté par la modélisation économique ?

Le paroxysme d'une telle manipulation apparaît lorsque les mécanismes administratifs et bureaucratiques veulent faire des économies en niant les droits des plus faibles !

En effet, le droit en tant que garant de la paix sociale accompagne et régule l'évolution pacifique de la société que nous formons ensemble. Cette évolution est officiellement reconnue suivant des modalités et sur la base de rapports statistiques. Mais, la restriction budgétaire et l'équilibre comptable fournissent l'excellent alibi à la gouvernance pour le nier ! Nous parvenons-là au paroxysme du raisonnement comptable niant les droits fondés sur des statistiques et modèles chiffrés...

L'Etat s'affranchit alors de ces mêmes modèles et de ses créations qui considèrent les effets de seuils et marges d'erreurs comme des conséquences inéluctables. Là, l'Etat fera appel à la solidarité familiale, générationnelle, de proximité, à notre humanité... en se désengageant, lorsque cela l'arrange, et, en niant les droits auxquels ses raisonnements ont conduit, sacrifiant une partie de notre humanité sur l'autel de la modélisation et du chiffre !

La force des liens sociaux, des solidarités familiales, générationnelles, de proximité... atténueront les douleurs individuelles et ponctuelles, comme un matelas de la divine Providence !

Malheureusement pour les personnes cumulant précarité financière et relationnelle, il me semble que, subjugués et hypnotisés par la toute puissance réaffirmée du Léviathan et de la société de consommation, les liens sociaux aient perdus de leur efficacité. Ce lien social, qui est bien singulièrement rappelé lorsque les résultats économiques ne sont pas au rendez vous de la croissance, ne s'est il pas laissée berné par les incantations consuméristes et technocratiques ?

Cette croissance économique modélisée n'a pourtant accordé aucune valeur d'assez grande importance au lien social. Il a été commodément relégué au rang d'une variable exogène trop obscure pour que l'on s'y attarde... La redécouverte du pouvoir des qualités humaines et du lien social ne révéleraient leur importance qu'en période de perte de modèles économiques viables ? Au moment où les repères modélisables connus font faillite, les «sentiments moraux» ne pourraient-ils être internalisés durablement ?

Une frange importante de notre humanité (dix millions de personnes en France en 2013) trop souvent niée et broyée par ces mécanismes économiques subit encore actuellement, malgré la réaffirmation médiatique de sa qualité de citoyen à part entière, cette déshumanisation quotidienne. En effet, réaffirmée dans ses droits de citoyen, la personne handicapée endure cependant, douloureusement et en silence, ce choix opportuniste et hypocrite entre le principe de la loi et son application rendue administrativement ingérable en la soumettant, bien à propos, au dictat du chiffre .

En effet, d'après la loi de février 2005, la personne handicapée est confortée dans son rôle citoyen, mais me semble de plus en plus niée dans ses droits les plus fondamentaux face à ces mécanismes. Ainsi, les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ont été créées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Leur fonctionnement a été précisé par le décret 2005-1589 du 19 décembre 2005.

De même, la première tâche de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est de définir si la personne qui fait une demande relève ou non du statut de «personne handicapée». En effet, toute personne qui légitimement pense être en situation de handicap peut se présenter à la MDPH et doit y être reçue. L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH évalue ensuite en quoi le handicap constitue un frein au projet de vie et comment celui-ci peut être compensé. Il s'agit moins aujourd'hui de mesurer l'importance du handicap en terme de gravité – d'ailleurs les catégories A, B et C disparaissent – que d'examiner les besoins à couvrir pour favoriser la participation à la vie sociale.

Pour ce faire, la personne handicapée exprime son projet de vie – ou dépose une demande de prestation qui va être considérée comme tel. Si le projet n'est pas clairement défini, l'équipe pluridisciplinaire va aider la personne à son élaboration. *«Il s'agit d'une des difficultés de la mission de la MDPH, car la loi de février 2005 a pu laisser penser aux personnes handicapées qu'on allait entrer dans le financement de leur désir. Or, la loi ne permet pas de financer les projets eux-mêmes mais de compenser les freins à leur réalisation. Nous nous retrouvons face à des exemples concrets qui posent question. Comment juger alors du réalisme d'un projet ? De sa faisabilité ? Et donc de la recevabilité de certaines demandes ?»*. Ainsi, deux personnes ayant la même nature de handicap ne se verront pas forcément proposer la même compensation car leurs lieux de vie, leurs environnements et leurs projets seront différents. Un principe qui reste à faire comprendre au public pour ne pas générer des déceptions, voire du contentieux inutile.

Les dés sont jetés : la procédure administrative modélisée commence au mépris du droit lui-même ! En effet, de multiples formulaires attestés par les autorités médicales adéquates doivent être actualisés suivant l'agenda administratif imposé ; tout ceci s'effectue en parfaite négation, pourtant cruellement vécue par les «valides» eux-mêmes, des désertifications médicales...

A ces démarches difficilement gérables s'ajoutent la pression délétère des entretiens, traumatisants par leur indécence et leur mise en scène. L'ingérence dans l'intimité de la personne handicapée, de personnels administratifs et représentants du pouvoir, rémunérés par le denier public, plus soucieux de la rigueur comptable, que du citoyen évalué sur dossier, et rabaissé au statut de «zigoto à fonctions physiologiques» ne me semblent pas faire honneur à notre humanité !

Ces «invitations» me paraissent organisées pour accorder un regard impartial mais surtout limitant la communication et l'empathie du jury/commission, dans un cadre totalement maîtrisé des seules institutions. Ainsi, l'administré handicapé, le citoyen ayant disparu sous les flots des incertitudes savamment entretenues, est le seul pour qui les résultats revêtiront une importance capitale : ils lui seront imposés pour chaque instant de sa vie, désormais.

Coupable de ses handicaps, il se doit de les justifier, évaluer et exposer en niant son intimité dans le cadre de critères d'évaluation qui lui sont inconnus. Il se trouve là dans une situation proche de celle de l'accusé... réduit à des fonctions physiologiques, nié dans humanité, stressé par un calendrier qu'il découvre au fur et à mesure de l'avancée de ses épreuves, la déréglementation du monde du travail n'a rien à envier à ces procédures délétères !

Déshumanisons les précaires et les faibles face au dictat budgétaire, culpabilisons-les dans leur faiblesses et incapacités, en enrobant le tout d'un discours savamment orchestré : là est la solution !

Signé : CASSANDRE BAYARD qui espère en l'humanité